

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 11 février 2008

L'an deux mille huit et le onze février à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 30 janvier 2008, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, DOUENCE, LACHAIZE, LARRAILLET.

MM. DOUBIN, DUCOUSSO, DESQUEYROUX, GUERRERO.

Avait donné pouvoir : M. TAUDIN à Mme TAUZIN

Etait absent : M. GERBEAU.

Ordre du jour :

- compte rendu du 14 janvier 2008
- délibération pour obtention de la D.G.E. couverture et mise en conformité de l'électricité de l'église
- compte administratif 2007
- compte de gestion 2007
- affectation du résultat 2007
- questions diverses

M. LAFON est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 14 janvier 2008 est signé sans observation par tous les membres présents ou représentés.

1) délibération pour obtention de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) pour des travaux de réfection de l'église

Les dossiers D.G.E. sont à déposer avant le 18 avril 2008.

La totalité des travaux ne sera réalisée que si la D.G.E. est accordée, sinon on ne peut envisager qu'une partie de ces travaux.

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder à la réfection en totalité de la couverture et à la mise en conformité de l'électricité de l'église Saint-Pierre aux Liens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de réaliser l'opération de couverture et de mise en conformité de l'électricité de l'église
pour une enveloppe H.T. 25 736.91 € : 30 781.34 €T.T.C.
- d'adopter le plan de financement suivant :
 - subvention D.G.E. : 9 007.00 €
 - autofinancement : 21 774.34 €
- de mandater le Maire pour obtenir une subvention D.G.E.

2) Compte administratif 2007

Ce document est déjà en possession des élus.

Le Maire donne la parole à M. LAURET, maire-adjoint afin qu'il présente le Compte Administratif 2007.

Le Maire quitte la salle et M. LAURET est désigné, Président.

DELIBERATION

Le conseil municipal, réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Michel LAURET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par M. Dominique CLAVIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs,
- Adopte le Compte Administratif 2007

VOTE : unanimité

3) Compte de gestion 2007

Le Maire reprend la présidence.

Le Maire explique que le compte de gestion est tenu par le trésorier, Monsieur DELMONT et ce compte doit présenter les mêmes sommes que le compte administratif.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : unanimité

4) Affectation du résultat 2007

DELIBERATION

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2007,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007,
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	116 867.95	excédent
Résultat reporté de l'exercice antérieur	290 084.57	excédent
Résultat de clôture à affecter	406 952.52	excédent

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 283 868.27	déficit
Résultat reporté de l'exercice antérieur	201 669.02	excédent
Résultat comptable cumulé	- 82 199.25	déficit

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses d'investissement engagées non mandatées	130 509.00
Recettes d'investissement à percevoir	99 073.50
Besoin réel de financement	- 113 634.75

Décide d'affecter à l'unanimité des membres présents le résultat 2007 de la façon suivante.

- en couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement 113 634.75
- en excédent reporté à la section de fonctionnement 293 317.77

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002: déficit reporté	R002: excédent reporté	D001:solde exécution N-1	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
	293 317.77 €	82 199.25 €	113 634.75 €

VOTE : unanimité

5) délibération autorisant engagement, liquidation et mandatement de dépenses

Le devis de l'entreprise MIPP pour l'impression de plusieurs exemplaires du dossier Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) s'élève à 647,11 €T.T.C.

DELIBERATION

Vu l'art. L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu que le budget 2008 n'a pas encore été adopté,

le conseil municipal donne l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses ci-dessous :

- au compte 202-069 « frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme » opération « carte communale – P.L.U. » pour 650 euros.

La régularisation aura lieu avec le vote du budget 2008.

VOTE : unanimité

6) questions diverses

- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Ce document est opposable aux tiers depuis le 27 janvier 2008 et sera définitif le 27 février 2008 après contrôle des services de la légalité à la Préfecture.

- travaux d'éclairage public et de voirie
Ces travaux seront terminés sous huitaine.

- sécurité routière

A la demande du maire, un contrôle radar a été effectué récemment route de Budos.

- Des informations sur le déroulement des élections municipales seront distribuées dans les boîtes aux lettres.

- Un tableau de permanence pour les élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008 est établi. Il sera distribué aux intéressés.

- informations concernant le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon (S.I.S.S.)

M. LAURET donne le résultat du sondage auprès de la population de Saint-Pierre de Mons, Toulonne et Fargues pour organiser un service de cars afin d'éviter l'encombrement du parking de la gare.

Séance levée à 21 Heures 45.